**CHAPITRE 11 - Quelles inégalités sont compatibles avec les différentes conceptions de la justice sociale ?**

**TD3**

**Objectif :** Comprendre que les différentes formes d’égalité (égalité des droits, des chances ou des situations) permettent de définir ce qui est considéré comme juste selon différentes conceptions de la justice sociale (notamment l’utilitarisme, le libertarisme, l’égalitarisme libéral, l’égalitarisme strict)

1. **Différentes formes d’égalité**

On distingue dans ce cours 3 formes d’égalités

1. Faites correspondre les définitions indiquées à l’une des 3 formes d’égalité : égalité des droits, égalité des chances ou bien égalité des situations

Type d’égalité qui suppose que tous les individus ont la même probabilité d’accéder aux positions sociales les plus valorisées, indépendamment de leur origine sociale.

Égalité des droits

Type d’égalité qui suppose que tous les individus disposent d’avantages économiques et sociaux identiques.

Égalité des chances

Égalité des situations

Type d’égalité qui suppose que tous les individus se voient appliquer les mêmes règles juridiques. S’oppose, par exemple, au système des castes en Inde, à l’esclavage ou aux ordres de l’Ancien Régime.

1. **Différentes conceptions de la justice sociale**

En fonction de la conception de l’égalité socialement partagée, on peut définir 4 conceptions de la justice sociale

1. Visionnez et lisez les 4 documents présentant ces 4 conceptions de la justice sociale et pour chaque document répondez aux questions posées

* **L’utilitarisme**

<https://www.youtube.com/watch?v=CG8yN4A4fuM>

Arrêt à 5’44’’

* Distinguez le raisonnement déontologique et le raisonnement conséquentialiste
* **Le libertarisme**

<https://www.youtube.com/watch?v=MVhankVI_Vo>

Arrêt à 12’14’’

* Pourquoi le libertarisme, à la différence de l’utilitarisme, est-elle déontologique ?
* L’égalité des situations est-elle importante pour les libertariens ?
* **L’égalitarisme libéral**

<https://www.youtube.com/watch?v=2w-AEMAU_EE>

Arrêt à 10’39’’

* Pourquoi Rawls part-il de l’hypothèse du « voile d’ignorance » ?
* Donnez une différence entre l’utilitarisme et l’égalitarisme libéral
* **L’égalitarisme strict**

L’égalitarisme strict vise à l’égalité dans l’absolu. Il préfère donc une organisation qui assurerait l’égalité de tous les membres (dans le domaine de l’éducation, par exemple, on se situera au niveau des résultats), même si cela conduit à ce que le niveau moyen soit moins élevé que dans un autre type d’organisation. Il se distingue en cela de l’utilitarisme et de la théorie de la justice de Rawls, qui acceptent tous deux certaines inégalités.

Nathanaël Friant, équité et justice en éducation. <https://halshs/archives-ouvertes.fr>

1. Dans les colonnes de gauche et du milieu, faites correspondre chaque conception de la justice sociale (utilitarisme, libertarisme, égalitarisme libéral, égalitarisme strict) et leurs auteurs (Bentham, Nozick, Rawls, Marx) aux définitions proposées dans la colonne de droite :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Courants théoriques** | **Auteur principal** | **Caractéristiques d’une société juste** |
|  |  | Adoption des principes de répartition hiérarchisés des « biens premiers sociaux » (libertés fondamentales, chances d’accès aux positions sociales, bases sociales du respect) :   1. Principe d’égalité des libertés de base pour tous ; 2. Les inégalités économiques ne sont justifiées que si : 3. Elles sont attachées à des positions et fonctions ouvertes à tous (principe d’égalité des chances) ; 4. Elles sont au bénéfice des moins avantagés (principe de différence) |
|  |  | Maximisation de l’ « utilité sociale », somme des utilités individuelles ou des préférences de chacun. Le bien-être social optimal est atteint quand l’amélioration du sort d’un individu ne peut que détériorer celui de l’autre |
|  |  | Fin de l’appropriation du surtravail des salariés (exploitation) par les détenteurs des moyens de production (capitalistes) par le communisme (propriété collective des moyens de production). Égalité réelle. |
|  |  | Garantie de la propriété de soi (droit absolu de disposer de sa personne, sauf pour renoncer à sa liberté), de la juste circulation des droits de propriété par transfert volontaire du propriétaire légitime |

*C.Arnsperger, P.Van Parijs, Ethique économique et sociale, La Découverte, coll. Repères, 2000*